



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 77342

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur l'impact du nuage de cendres émis à la suite de l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll. Ce nuage a entraîné la paralysie de l'aviation civile européenne et la fermeture de plusieurs espaces aériens. Les armées de l'air européennes ont également été affectées par cet épisode. Plusieurs incidents ont été signalés sur des avions militaires, notamment en Finlande où plusieurs chasseurs ont vu leur réacteur être endommagé. Pour la France, la composante aéroportée de la dissuasion, la posture permanente de sécurité et les capacités d'évolution des avions embarqués sur le porte-avions Charles-de-Gaulle, en manœuvre en mer du Nord, ont été impactées à des degrés divers par ce nuage. Aussi, il lui demande de préciser l'impact réel du nuage sur les capacités militaires aériennes françaises et les mesures prises en conséquence pour les préserver tout au long de cet épisode sans précédent.

## Texte de la réponse

Le nuage de fumée et de cendres causé par l'éruption volcanique en Islande a envahi l'espace aérien européen à compter du 14 avril 2010, contraignant la direction générale de l'aviation civile (DGAC) à interdire les vols IFR (vols aux instruments), à déconseiller les vols VFR (vols à vue) et à fermer un certain nombre d'aéroports du nord de la France jusqu'à une ligne entre Bordeaux et Nice. L'activité aérienne a ainsi été fortement perturbée pendant plusieurs jours, revenant progressivement à la normale à partir du 19 avril. Au cours de cette période, l'état-major des armées a diffusé des directives en cohérence avec celles de la DGAC, afin de garantir la sécurité aérienne et de préserver les biens matériels tout en assurant l'exécution des missions opérationnelles indispensables (secours, sûreté et alerte). Ainsi, s'agissant de nos capacités aériennes et aéronavales, les mesures prises ont été les suivantes : maintien de la permanence des moyens nécessaires à la mission de dissuasion nucléaire dévolue aux forces aériennes stratégiques (FAS). À cet égard, le positionnement des bases aériennes FAS à l'est (Luxeuil) et au sud du territoire (Istres, appuyée par Mont-de-Marsan et Solenzara) a permis de garantir cette disponibilité ; adaptation du dispositif de permanence opérationnelle (avions de combat et hélicoptères d'alerte) pour conserver, dans la moitié nord du territoire, les moyens strictement nécessaires et disposer, en zone sud, des moyens suffisants pour assurer la mission de police du ciel ; déplacement vers Bordeaux d'une partie de la flotte des avions de transport gouvernementaux, normalement stationnés sur la base de Villacoublay en région parisienne, afin de garantir aux autorités gouvernementales la disponibilité en moyens de transport ; déplacement vers les bases d'Istres, Mont-de-Marsan, Cazaux et Solenzara, des moyens de transport tactiques et stratégiques pour continuer à soutenir nos détachements positionnés à l'étranger et sur les théâtres d'opérations extérieurs ; délocalisation des alertes SECMAR (secours maritime) Falcon 50 et Atlantique 2 de Lann-Bihoué à Nîmes-Garons ; mouvement du porte-avions Charles-de-Gaulle, alors engagé en mer du Nord dans un exercice de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'ouest du Danemark jusqu'à l'ouest de la Norvège, afin de sortir de la zone interdite de vol. Dès que les premières analyses et les résultats des vols d'évaluation l'ont permis, l'armée de l'air a pu reprendre une activité progressive d'entraînement aérien dans les zones totalement dégagées (essentiellement le Sud) ou faiblement touchées par le nuage de cendres (le Centre, puis le Nord au fur et à mesure que le nuage s'évacuait). Pour ce

qui concerne la marine nationale, l'activité des moyens de l'aéronautique navale engagés en mer du Nord pour l'exercice Brilliant Mariner de l'OTAN a été affectée par le nuage de cendres, entraînant l'annulation de plusieurs missions programmées, sans pour autant remettre en cause les objectifs de cet exercice interalliés. Au final, aucune anomalie n'a été constatée dans le fonctionnement de l'ensemble des flottes d'appareils militaires (avions de combat, d'entraînement, de transport ou hélicoptères). Les missions vitales dévolues aux forces aériennes françaises ont été remplies sans aucune rupture.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77342

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2010, page 4608

**Réponse publiée le :** 3 août 2010, page 8536